

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

**Séance ordinaire
04 mars 2019**

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 04 mars 2019, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 12, rue Principale Ouest, La Trinité-des-Monts sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Monsieur Dave Côté
Monsieur Langis Proulx
Madame Denyse Leduc
Madame Nicole Després
Madame Julie Lacroix-Danis

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

03 personnes assistent à ladite séance ordinaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00. Monsieur Yves Detroz, maire, souhaite la bienvenue et demande un moment de silence.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 029-19

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE FÉVRIER 2019

Résolution No 030-19

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 04 février 2019. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 28 février 2019.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 031-19

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Julie Lacroix-Danis, et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

DÉPENSES AU 28 FÉVRIER 2019

Dépenses incompressibles (par Accès-D) :	7 056.82\$
Dépenses incompressibles (par chèque) :	2 551.91\$
Dépenses compressibles :	62 859.47\$
Frais fixes opération entreprise :	115.00\$
Int. Prêt Nol Finan. Temporaire édifice mun. :	6 229.10\$
Int. Prêt No4 Réseau d'égoût :	199.46\$
Int. Prêt No5 Niveleuse :	1 407.42\$
Int. Prêt No6 Réseau d'égoût :	1 032.09\$
Int. sur emprunt temporaire :	51.07\$
Paiement/ RCAP :	161.75\$
Remb. Prêt No5 :	8 900.00\$
Remb. Prêt No6 :	13 000.00\$
Remises Fédérales/Provinciales Janvier 2019 :	6 337.93\$
Salaires des employés :	13 836.61\$
Total des dépenses pour février 2019 :	123 738.63\$

REVENUS AU 28 FÉVRIER 2019

Autres revenus :	33.50\$
Cours municipale :	103.50\$
Don de la Corp. Dév. / Loisirs :	100.00\$
Intérêts-arrière de taxes :	200.73\$
Location de local :	30.00\$
Mutation :	320.00\$
Permis :	50.00\$
Redevance Éolienne :	1 664.00\$
Taxes foncières générales :	14 032.76\$
Total des revenus pour février 2019 :	16 534.49\$
Solde en banque au 28 février 2019 :	0.00\$
Solde en banque dans crédit variable :	4 082.36\$

APPUI AU PROJET «RACONTE-MOI MON HISTOIRE»

Résolution No 032-19

Considérant que la municipalité désire promouvoir le développement économique, social et touristique de la communauté en partenariat avec la Corporation de développement de La Trinité-des-Monts;

Considérant que la municipalité a le désir de promouvoir et de parrainer des projets de développement de l'emploi dans son milieu;

Considérant que la municipalité appui le projet d'installation de panneaux d'interprétation dans le Parc municipal intergénérationnel des Mésanges afin de faire connaître l'histoire de la municipalité;

EN CONSÉQUECE, il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts donne son appui à la Corporation de développement au projet «RACONTE-MOI MON HISTOIRE» dans le cadre du Programme projets jeunesse locaux. De plus, la municipalité contribue financièrement pour la somme de mille trois cents dollars (1 300.00\$) et donne l'autorisation d'utiliser et d'installer des panneaux d'interprétation dans le Parc municipal ainsi que tous les matériels informatiques nécessaires à la conception de ce projet.

ORDONNANCE DE VENTE POUR TAXES 2019

Résolution No 033-19

Considérant que le conseil a pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées;

En conséquence, en vertu de l'article 1022 et suivant du Code municipal, il est proposé par Julie Lacroix-Danis et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité, et d'autoriser la directrice générale à transmettre cette liste à la MRC de Rimouski-Neigette.

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES POUR ENTREPRISES

Résolution No 034-19

Madame Nicole Després, conseillère, donne avis de motion de la présentation, à la séance tenante du conseil, d'un règlement du programme de crédit de taxes pour les entreprises.

DÉPÔT DE LA POLITIQUE DE BIENSÉANCE AU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS

La secrétaire d'assemblée dépose la politique de bienséance au code d'éthique des élus, à la séance tenante du conseil.

**POLITIQUE DE BIENSÉANCE
AU CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS**

DÉCENCE

Respect des convenances. «Ce qui se répercute aussi dans l'audience»

TENUE VESTIMENTAIRE

À la mesure de son poste, une tenue convenable «style de ville» est de mise.

ÉVITEZ LES CLANS

Nullement bien vu de former un clan qui bien fermé au sein de l'unité de travail dont amènerait l'exclusion de certains membres du conseil parce qu'ils ne sont pas élus dans le clan ou que les dits «amis» montrent une certaine hostilité à leur égard.

Des protections trop visibles, un favoritisme abusif, des médisances, des plaisanteries à double sens indisposent tout le monde et créent une réaction en chaîne, un climat passionné, une tension désagréable qui finissent par nuire à la qualité du travail.

Les mesquineries et les allusions empoisonnent rapidement l'atmosphère.

LES HEURTS DANS LE TRAVAIL

Les conflits entre collègues n'ont pas à être considérés comme honteux ou scandaleux. Bien que douloureux, ils sont normaux. Au lieu de fuir ses crises, au lieu de les «enterrer» plus ou moins hypocritement, il vaut mieux les analyser clairement, les aborder franchement et les régler par le dialogue.

La vie communautaire exige souvent des compromis. C'est d'apprendre à admettre les petites manies des autres.

Il est proscrit de flâner lors des heures d'ouvertures du bureau municipal à moins d'une rencontre de travail avec le personnel administratif.

Il est interdit d'utiliser un téléphone cellulaire lors des réunions publiques à moins d'une urgence.

NOMINATION DE MONSIEUR YVES DETROZ AU SEIN DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA SECTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES

Résolution No 035-19

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un représentant afin de siéger sur le comité de révision de la section du règlement de zonage concernant l'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE ce représentant peut également être le fonctionnaire désigné à l'application des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités doivent nommer un représentant afin de siéger sur les rencontres de ce comité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts désigne Yves Detroz, maire, comme représentant au sein du comité de révision de la section du règlement du zonage concernant l'abattage d'arbres.

NOMINATION DE MONSIEUR HUGO HALLÉ AU SEIN DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA SECTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT L'ABATTAGE D'ARBRES

Résolution No 036-19

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer un représentant afin de siéger sur le comité de révision de la section du règlement de zonage concernant l'abattage d'arbres;

CONSIDÉRANT QUE ce représentant est également le fonctionnaire désigné à l'application des règlements d'urbanisme et qu'il fait partie de l'entente de services inter municipale;

CONSIDÉRANT QUE le temps du représentant est déjà réparti en fonction de l'entente en inspection régionale;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités régit par l'entente en inspection s'entendent à ce que le temps de participation sur le comité soit repris en parts égales à même les heures prévues en inspection;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Denyse Leduc et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Trinité-des-Monts désigne Hugo Hallé, inspecteur régional de la MRC de Rimouski-Neigette, comme représentant au sein du comité de révision de la section du règlement de zonage concernant l'abattage d'arbres, et consent à ce que les heures soient reprises à parts égales entre les municipalités concernées.

PARUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS EN PUBLI REPORTAGES DU JOURNAL L'AVANTAGE

Résolution No 037-19

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte l'offre de parution au Journal l'Avantage en raison d'une page au coût approximatif de neuf cents quatre-vingt-quinze dollars (995.00\$) dans le cadre du Publireportages de l'Édifce municipal et de la Bibliothèque

ACCEPTATION DE LA RÉMUNÉRATION LORS DE L'ÉLECTION PARTIELLE MUNICIPALE

Résolution No 038-19

Il proposé par Nicole Després et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la rémunération payable lors d'élections municipales émis par le directeur général des élections (DGE) du Québec, établie pour l'exercice financier 2019. Celui-ci a paru à la partie 1, de la Gazette Officielle du Québec le 19 janvier 2019, page 107

FOND DE CAISSE POUR LA FIN DE SEMAINE DU CARNAVAL D'HIVER 2019

Résolution No 039-19

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts d'autoriser un fond de caisse de quatre cents dollars (400.00\$) dans le cadre de l'activité du Carnaval d'hiver 2019.

DEMANDE DE COMMANDITE POUR LA CUISINE COLLECTIVE DU HAUT-PAYS

Résolution No 040-19

Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de La Trinité-des-Monts accepte la demande de commanditaire de cinquante dollars (50.00\$) au comité des cuisines collectives du Haut-Pays, dans le cadre de la Journée nationale des Cuisines Collectives du Haut-Pays

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019
Résolution No 041-19

- Considérant que** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 6 au 12 mai;**
- Considérant que** le thème « **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;
- Considérant que** les municipalités du Québec, contribuent à la santé mentale positive de la population;
- Considérant que** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;
- Considérant qu`** il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale;

Par conséquent, je, Yves Detroz, maire de La Municipalité de La Trinité-des-Monts, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 «**Semaine de la santé mentale**» et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT.**

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE INCENDIE

Monsieur Dave Côté, explique les interventions survenues dans le mois.

PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE -ANNÉE 2019
Résolution No 042-19

- Attendu que** la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports;
- Attendu que** la Municipalité est responsable des travaux soit elle est maître d'œuvre;
- Attendu que** la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transport;
- Attendu que** la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;
- Attendu qu'il** est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Pour ces raisons il est proposé par Julie Lacroix-Danis appuyé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2019 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit Ministère, et qu'à cette fin, autorise madame Nadia Lavoie, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer lesdits permis d'intervention.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARM)
DOSSIER NUMÉRO: 00023983-1-10010-(01)-2016-06-14-38
Résolution No 043-19

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts, approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le Chemin de la Rivière-Verte Ouest, Chemin du Cenellier Est et du Pont-Rouge au montant de six milles trois cents trente-neuf dollars et soixante quatorze sous (6 339.74\$), conformément aux exigences du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

PRÊT TEMPORAIRE (RÉSEAU D'ÉGOÛT)

Résolution No 044-19

Il est proposé par Dave Côté, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Trinité-des-Monts mandate madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.trés. à faire une demande auprès de madame Sophie Bernatchez directeur de compte au centre financier aux Entreprises de Desjardins pour l'octroi d'un financement de trois cents quarante trois milles cinq cents dollars (343 500\$) pour les dépenses reliées plan d'action du réseau d'égout. Une subvention qui compensera les dites dépenses a été autorisée par la TECh-2014-2018 (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

Monsieur Yves Detroz, maire et madame Nadia Lavoie, directrice générale/sec.trés. sont les deux signataires de ce dit prêt.

DEMANDE D'AUTORISATION - ÉNONCE D'UN POSITIONNEMENT MUNICIPAL CONCERNANT LE PROGRAMME 2019-2023 DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

Résolution No 045-19

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Trinité-des-Monts a été mise au courant des paramètres financiers de la prochaine édition du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour 2019-2023 à travers une communication adressée au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et retransmise à tous les membres de cette association;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit certes d'un programme provincial de subvention (848 millions de dollars), mais avec une participation plus qu'importante du gouvernement fédéral (2 055 milliards de dollars à l'échelle du pays);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est bien au fait des priorités de ce programme depuis son avènement dans le milieu municipal qui sont centrées sur la mise aux normes des infrastructures en hygiène du milieu, dans la voirie municipale et dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un programme essentiel pour les municipalités québécoises comme celle de La Trinité-des-Monts puisque de nombreux projets de maintien, d'amélioration et de construction d'infrastructures locales qui ont été réalisées dans les dernières années l'ont été principalement grâce à ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises ont énormément de besoins en financement de projets novateurs en maintien, en amélioration et en construction d'infrastructures locales afin de rester des milieux attractifs, durables et dynamiques;

CONSIDÉRANT QUE si les besoins sont énormes dans le milieu municipal, les moyens pour y parvenir sont beaucoup plus limités au niveau local;

CONSIDÉRANT QUE cette communication relayée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ne fournit pas encore les modalités précises de chacune des priorités et s'il y a des changements à ces dernières puisque les modalités sont en attente d'approbation de la part du Conseil des ministres du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la communication précise cependant que certains bâtiments municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts n'ont pas été reconnus par le gouvernement fédéral dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence;

CONSIDÉRANT QUE cette exclusion d'infrastructures locales du Fonds fédéral sur la taxe sur l'essence exclut d'emblée ces dernières de la prochaine édition du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (2019-2023), à moins que le gouvernement fédéral ne revoie sa position;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2019 verra également une élection générale survenir au niveau fédéral;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de La Trinité-des-Monts est d'avis que cette position du gouvernement fédéral doit être dénoncée pour être revue afin de correspondre davantage aux réalités que les municipalités québécoises vivent au jour le jour avec l'état de leurs infrastructures et les besoins énormes qu'elles jugent nécessaires pour les maintenir et les améliorer.

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, IL EST PROPOSÉ PAR Nicole Després et unanimement résolu par les membres présents du Conseil municipal demande au gouvernement fédéral de réintégrer les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts des projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence qui est l'un des fers de lance du Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 19h45 à 19h51.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée n'a aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue conformément à la loi, de 20h21 à 20h32.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 046-19

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Julie Lacroix-Danis que la séance soit levée. Il est 20h36.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 01 AVRIL 2019

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.